Le droit de se soigner autrement

## Aluminium dans les vaccins : où en est le Conseil d'Etat ?

Chère amie, cher ami,

Certains d'entre vous nous écrivent régulièrement pour avoir des nouvelles de notre action auprès du conseil d'État sur la question de l'aluminium, d'autres s'impatientent...

Il est vrai que c'est long.

Il faut dire que pour le Conseil d'État, cette question est une vraie épine dans le pied.

Pour rappel, nous avons réuni 3000 requérants, avec Maître Jacqueline Bergel, pour demander au Conseil d'État de faire retirer l'aluminium dans les vaccins, compte tenu de sa toxicité.

Si vous n'avez pas suivi cette affaire depuis le départ, vous retrouverez un rappel complet des faits ici.

Après le lancement de l'action, les deux parties - le ministère et nous - ont dû "fourbir les armes." Chacun a présenté ses arguments via des mémoires présentés au Conseil d'État, sachant qu'il s'agit d'une procédure écrite.

Ce temps d'échange entre les parties arrive à sa fin.

Voici le message de Maître Bergel, que je tenais à vous relayer :

"Chers amis,

Je tiens à vous informer de l'ordonnance de clôture que vient de rendre le Conseil d'État dans le dossier qui tente d'obtenir le retrait de l'aluminium dans les vaccins.

L'ordonnance précise :

« L'instruction relative à l'affaire sera close le 27/03/2019. »

C'est-à-dire qu'à partir de cette date aucune pièce nouvelle ne pourra être échangée et surtout qu'elle augure d'une date de plaidoirie proche dans les deux à trois mois qui suivent.

Nous arrivons donc à l'échéance de cette procédure, en espérant avoir une date de plaidoirie devant le conseil d'État imminente que je ne manquerai pas de vous communiquer.

Je profite de la présente pour vous remercier tous pour vos encouragements, votre patience, pour faire aboutir cette cause légitime.

Recevez mes sentiments les meilleurs.

Votre bien dévouée

Maître Jacqueline Bergel"

L'affaire devrait donc aboutir dans le courant du printemps. Je vous tiendrai informés des prochains développements.

Naturellement vôtre, Augustin de Livois